

Quelques chiffres importants pour VGP et SQY dans le CPER (Contrat de plan Etat Région) de 2015, révisé le 7 février 2017

(version dite de revoiture, signée le 7 février 2017 à Massy entre Etat et Région)
Attention la révision de 2017 a modifié certaines présentations et malheureusement ne comporte pas de description précise des modifications intervenues entre 2015 et 2017
 Les renvois sont faits aux pages (pxx) des documents soit 2015 soit 2017.

En préalable on peut s'étonner de ne pas disposer d'un document faisant le récapitulatif des opérations engagées depuis la signature de 2015 (version votée par la région IdF en février 2015). Le document « point d'étape à fin 2016 » rédigé par la Région IdF fait en 17 pages un tour des projets mais ne reprenant pas le découpage initial et les tableaux du document de 2015 il n'est pas facile de situer projet par projet le point effectif d'avancement.

Le document point d'étape à fin 2016 a cependant en introduction le mérite de pointer des ajustements importants convenu à la nouvelle signature de 2017.

- Prolongement de la ligne EOLE vers l'Ouest
- Electrification de la ligne vers Troyes (P) à l'Est
- Opérations routières pour réduction de bouchons
- Adaptation des gares (ligne 15 et 16 du métro) (révision à la hausse de prévisions sous estimées)
- Tramway T9, T12 (Massy Evry) Renforcement de la part régionale sur le T13

Nouveaux projets universitaires : Campus Condorcet à Aubervilliers, Picpus, Créteil
 4 nouveaux projets : Cergy Pontoise, Cité Descartes, Assas à Melun, Mondor à Créteil

Informations glanées à la lecture des 73 pages du contrat signé le 7 février 2017 (extraits centrés sur Yvelines et Essonne)

Couvre la période 2015 2020 pour l'IdF.

P6 en 2017	Etat s'engage sur 2917 millions d'Euros,	était 2 902 en 2015
	Région IdF s'engage sur 4448,5 millions d'Euros,	était 4 428 en 2015

Pour les transports on est dans la suite du protocole Etat-Région du 19 juillet 2013 et celui du 27 juin 2016

2 milliards provenant de la SGP pour EOLE et lignes 11 et 14, ainsi que modernisation RER

Une nouveauté / à 2015, en page 7 en 2017, un apport complémentaire pour les études et pour des réalisations routières (30 M € de l'Etat et 30 M € de la Région).

P10 en 2017	Confirmation de corridors prioritaires sur autoroutes, dont A6, N104, N118, A12 Adaptation des gares interconnectées ligne 15 et 16 (d'où montants plus élevés)
P11 en 2017	Aménagements RN36, A 86
P12 en 2017	Section ferroviaire Massy Valenton, Ecluse de Méricourt, Bel Air à St Germain en Laye
P13 en 2017	Amélioration de la ZAI de Velizy depuis A86 Réaménagement de la RN 36

sans contribution de la région :

P13 en 2017 Echangeur RN12 :RD91 à Versailles
Carrefour de la Malmedonne sur RN10 à La Verrière
Christ de Saclay
Compléments d'échanges (Les Garennes et Epi d'Or)

En page 13 et 14 des précisions sur les clés de répartition convenues entre les signataires, sans changement depuis 2015. Bien que comme on va le voir ensuite des changements sont pourtant convenus en particulier sur la TGO Tram 13 mais surtout sur le Tram 12.

Sans changement depuis 2015 :

« De manière générale, les clés de financement du CPER entre l'État, ou ses établissements publics, et la Région sont les suivantes, **applicables sur la part restante après déduction des financements de l'Union européenne (FEDER) et des autres collectivités** :

- Opérations de transports urbains : État – 30% / Région – 70%
- Opérations ferroviaires : État – 50% / Région – 50%, déduction faite de la participation de SNCFréseau(RFF)
- Opérations fluviales : VNF – 60% / Région – 40%, sur le montant hors taxes de l'opération calculé après déduction de la subvention de l'Union européenne du coût total de l'opération
- Opérations portuaires (hors desserte du Port de Bonneuil) : l'État apporte une contribution de 4.4 M€ au titre du CPER et de 8.8 M€ au titre du CPIER. Au-delà les clés de financement sont les suivantes : Région - 35% / Ports de Paris 65%

Les autres opérations font l'objet de plans de financement spécifiques à chacune d'entre elles et précisées dans le tableau de synthèse annexé.

Au-delà du financement de l'État et de la Région, il est attendu, pour les opérations de transports collectifs urbains, des participations d'autres partenaires (bloc local et opérateurs), selon les principes généraux suivants. Les participations de chacun des partenaires seront arrêtées précisément dans les conventions de financement de chacune des opérations :

- projets de métro : participation de l'ordre de 15% environ
- projets de tramways et autres TCSP : participation de l'ordre de 30% environ
- projets de pôles / gares : participation de l'ordre de 50% dont 25% des opérateurs
- Projets de gares RER au titre des SD (hors pôles) : participation de 25% des opérateurs »

Pour la TGO tram13 cette règle a été modifiée en 2017 : Etat passe de 30% à 24% et Région de 70% à 76%.

Une autre modification de même type a été appliquée pour le TRAM T1 à Val de Fontenay.(page 16 en 2017)

Un cas particulier qui est probablement à la base du choix de Massy pour la signature du 7 février 2017.

Pour le Tram Train dit Tram 12 de Evry Massy on découvre une ventilation pour la colonne «autre », Département 47,7 M€ et pour SNCF 19,6 M€. C'est une exception dans la précision.

Curieusement la mention de 2015 concernant l'annonce de discussions à venir avec les Conseils « départementaux » dans le cadre de plans Région-Département (CPRD) ne figure pas dans la version 2017.

Dans les tableaux la colonne autre est parfois intitulée « bloc local et opérateurs » sans plus de précision.

Dans le tableau ci-dessous les montants par opération sont exprimés en Millions d'Euros hors taxes

Ce sont des extraits du tableau de la page 16 en 2017, **en jaune les changements 2017 / 2015**

page	Projet	Total	Etat	Région	SGP	Autre	
16	Schéma directeur des RER (tout RP)	1295	290	676	274	55	Ventilation par ligne et par tronçon encore à préciser dans convention à mettre en place
16	Massy Evry Versailles Tram Train (Tram 12)	475	142,7	265		67,3	Nouvelle répartition réduction Autre mais augmentation Etat et région
16	Tangentielle St Cyr St Germain (Tram 13) Changement de la clé de répartition / à 2015	284	48	151		85	Une exception en 2017. La région augmente alors que l'état diminue sa contribution.
16	Tzen BHNS et autres TCSP (tout RP)	420	88	206		126	Lignes à préciser
16	Voies BUS sur réseau structurant (tout RP)	65	30	30		5	Voies BUS sur autoroutes
16	Pôles multimodaux PDUIF (tout RP)	119	18	42		59	PEM Chantier 2 est certainement dans cette ligne qui mériterait une ventilation par projet
16	Infrastructures ferroviaires bruits (tout RP)	60	15	15		30	Lieux à préciser
16	Traversée de Trappes	95	42	27,5		25,5	Nouvelles estimations 2017
16	Protection acoustiques Bièvres RN118	11	4	7		0	
16	Mobilité Vélo (tout RP)dite active	10	5 ademe	5		0	Sur l'ensemble IdF
18	Diffuseur de Velizy A86/RN118	43	4,3	4,3		34,4	Nouvelles estimations 2017
18	RN 12 carrefour RN12/RD91 Versailles	12	4	0		8	
18	RN10 Malamedonne à La Verrière	7,5	3,5	0		4	Nouvelles estimations 2017 en diminution
18	RN118/RD36 Christ de Saclay	18	9	0		9	
31	UVSQ Transfert présidence sur UFR Sciences à Versailles	3,5	3,5	0		0	
31	Réhabilitation IUT Velizy	2,5	2,5	0		0	
31	CROUS Avenue des Etats Unis à Versailles	3,4	1,7	1,7		0	
35	INRA Observatoire du végétal Versailles	1,27	1,27	0		0	
31	Ecole Mines de Paris Matériaux Energie	6	6				Nouveau, beaucoup plus qu'en 2015 ???
35	Mines Paris matériaux Energier	0,28					

En page 35 en 2017 Mention de deux investissements INRA (1 M € Observatoire du végétal et 1,27 M €)

En page 26 en 2017 mention pôle compétitivité dont Mov'eo et Systematic, mais aucun détail sur aucun pôle, ni sur les plans des filières.

En pages 27 en 2017, références faites aux 34 plans pour la Nouvelle France Industrielle... sans mention plus précise sauf évocation de l'usine du futur.

Relevons que la colonne « Autres » ne fait toujours pas l'objet de précisions dans le document. Ce serait pourtant bien nécessaire pour crédibiliser les projets. Cet « autres » vise « le bloc local et les opérateurs » donc départements, communautés d'agglomération et communes et SNF ou STIF ???.

En page 44 en 2017 relevons une mention spéciale concernant AIR PARIF : la même qu'en 2015

« Compte tenu des enjeux spécifiques de qualité de l'air en Île-de-France et de la nécessité, pour y apporter des réponses partagées et efficaces, de consolider l'outil que constitue AirParif, les financements de l'État et de la Région à cet observatoire ont vocation, à titre exceptionnel, à être inscrits au présent Contrat de plan. L'État et la Région apporteront respectivement 9M€ et 5,1M€ sur la période couverte par le présent CPER. »

On doit relever en page 60 en 2017 l'intention de mettre en place un dispositif de suivi et un comité de programmation. Il sera utile de suivre les débats que nous espérons publics de ces dispositifs.

SAVE avait fait observer le 17 mars 2015 lors de la consultation du public de fin février 2015, des manques dans le contrat alors proposé. Il n'en n'a pas été tenu compte dans la version finalement signée, à l'exception d'un récapitulatif financier final mais toujours sans phasage annuel et sans précisions sur les financements « Autres »

La circulaire CPER aux préfets de région envoyée en 2014 n'a pas été respectée (voir sa page 18 plus loin) sur la nécessaire ventilation des engagements par année et par financeur.

La version 2017 du contrat reste toujours aussi incomplète sur ce volet.

On doit relever que la présentation des tableaux financiers ne permettra pas un suivi périodique de l'avancement des opérations d'autant plus que les rendez-vous avec les « autres » ne sont pas identifiés tant en dates qu'en montants financiers.

Sur l'ensemble du document on peut noter un effort d'amélioration de la présentation des divers chapitres ce qui a conduit à ajouter des explications et à l'établissement de tableaux assurant une meilleure vision globale des actions classées par catégories. Mais le flou sur les financements autres rend toujours ce contrat incomplet.

Si l'on analyse le poids financier relatif pour la région IdF de chaque volet entre 2017 et 2020 on trouve :

P7	Mobilité multimodale	77,7 %
P20	Enseignement supérieur et recherche	8,9 %
P39	Transition écologique et énergétique	3,5 % plus 2,3% pour le numérique
P48	Territorial	7,3 %
P59	Prospectif	0,3 %
P62	Exécution, Mise en œuvre et évaluation	
P65	rappel des tableaux financiers	

Extrait de la circulaire de 2014 aux préfets de région.

Plan de financement prévisionnel**(1 page maximum)**

Décliner les dépenses envisagées pour chaque nature de dépense concernée et le phasage prévu en précisant la déclinaison des dépenses par chacun des partenaires.

Nature des dépenses envisagées :

- Grands Equipements et équipements scientifiques (y compris les coûts de maintenance)
- Soutien de programme (dépenses de personnels ?, petits équipements, fonctionnement, frais de gestion ?)
- Construction et opérations immobilières (cf. méthode DGESIP)
- Actions de transfert de technologie

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Financement global sollicité	Identification des charges et phasage						Montants	
		Nature de Dépenses*	Années de financement						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Etat (Ministères et organismes)									
Collectivités locales									
Entreprises									
Fonds européens									
Autofinancement (fonds propres)									
Total									

- * décliner en nombre de lignes nécessaires par financeur selon les dépenses prévues